

## BIG 42 COMPLEMENTAIRE SANTE DES RETRAITES DU CNES

Veillez trouver ci-joint le mail que j'ai reçu de Mme Anglard la correspondante AG2R-La Mondiale du CNES, suite à ma demande au sujet des cotisations 2022 :

« Comme annoncé en mai 2021, les cotisations ne subiront pas de majoration au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pas même celle due à l'évolution du PMSS, celui n'évoluant toujours pas pour 2022 (sa valeur demeure celle en cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit 3.428 €).

Néanmoins, il convient de rester attentif : les comptes des retraités du Prévisionnel 2021, que nous avons arrêtés au 31 août 2021 et présentés la semaine dernière en CSE (\*), en complément des comptes des actifs, font ressortir un sinistres / primes de 102,21 %. Ce S/P est donc déficitaire malgré la majoration des cotisations appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ceci étant dû en partie à un report de la consommation de 2020 sur 2021 et à une consommation importante sur les postes audioprothèses et dentaires, suite à la mise en place du 100 % Santé depuis 2020. En parallèle, bien que 2020 soit une année à consommation atypique, elle présente un S/P de 103,70 % (y compris la contribution COVID).

Le compte de l'exercice complet de 2021, arrêté au 28/02/2022 sera présenté courant mai 2022. Ces comptes nous permettront de mettre en perspective l'évolution éventuelle des cotisations de 2023. »

(\*) réunion dont nous n'étions pas informés ni invités !

Maurice Desloire